

Sainte-Thérèse, le 13 octobre 2021

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située sur la rue Lafortune, lot  
2 985 042 à Saint-Jérôme

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 septembre 2021, concernant l'objet  
précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de:

- Certificat d'autorisation du 17 juillet 2012, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des  
articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la  
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la  
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la  
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint  
une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la  
Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par  
courriel à l'adresse suivante : [dr15acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr15acces@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

L'équipe de l'accès à l'information  
Direction régionale de l'analyse  
et de l'expertise des Laurentides  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

p.j. (5)

Sainte-Thérèse, le 17 juillet 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

Inovario inc.  
900, boulevard Périgny, suite 200  
Chambly (Québec) J3L 1W6

N/Réf. : 7430-15-01-00629-01  
400947429

**Objet : Remblayage de milieu humide**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 juin 2012 et reçue dûment complétée le 6 juin 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage d'un milieu humide sur une superficie totale de **art.23-24**, sur les lots 2 142 714, 2 985 042 et 3 174 370, cadastre du Québec, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 4 juin 2012, signée par **art.53-54**, **art.23-24** inc., 2 pages, 1 annexe, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement signé le 4 juin 2012 par **art.53-54**, **art.23-24** inc., 6 pages

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7430-15-01-00629-01  
400947429

Le 17 juillet 2012

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/YM

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides